



### 3. Renforcement du principe de causalité dans le financement des infrastructures

Le principal défi pour faire face aux flux de trafic à venir n'est pas technique, mais financier. Les souhaits d'élargissement sont multiples, les moyens financiers disponibles limités. En outre, le développement technologique amoindrit le revenu de l'impôt sur les huiles minérales, et la politique des prix des entreprises de chemin de fer trouve ses limites dans l'acceptation des usagers. Mis à part la remise en ordre et la simplification absolument indispensables des flux financiers actuels dans le domaine du financement des infrastructures de transport, une nette avancée vers le renforcement du principe de causalité sera inévitable. Aussi faut-il examiner les possibilités d'un système de Mobility Pricing étendu. Dans le domaine des transports publics, cela signifie un relèvement approprié des tarifs et une remise en question fondamentale de la structure des tarifs et des abonnements. Dans le domaine du financement des routes, cela implique l'introduction de redevances générales liées aux kilomètres parcourus. Dans tous les domaines, il serait préférable de promouvoir si possible les investissements et les participations du privé (partenariat public-privé). Les financements croisés, sans transparence, d'un mode de transport à l'autre sont à rejeter.

### 4. Renforcement de la formation et de la formation continue

La Suisse souffre encore d'un manque grave de relève professionnelle qualifiée dans les domaines technique et sciences de l'ingénierie. Les défis à venir ne pourront être relevés que si les conditions nécessaires pour remédier à cette pénurie sont créées. Il est donc d'une importance capitale que les efforts de promotion des métiers du domaine de la technique et de l'ingénierie ainsi que le renforcement de la recherche et de l'enseignement dans ces domaines soient poursuivis et intensifiés. Il convient de même d'améliorer l'attrait et l'image de marque des métiers techniques.

### Rôle des ingénieurs et des planificateurs

Pour pouvoir relever les grands défis qui se posent en matière de mobilité, des connaissances spécialisées, un savoir-faire fondé et de grandes compétences en matière d'organisation et de coordination des ingénieurs sont indispensables. Il est donc d'autant plus important que les ingénieurs soient associés dès le départ à la planification stratégique. Les concepteurs des entreprises membres de l'USIC sont prêts à apporter leur contribution de spécialistes indépendants au développement durable des infrastructures de transport.

#### L'USIC

L'USIC regroupe 428 membres comptant au total 930 bureaux d'ingénierie et de planification dans toute la Suisse, avec plus de 11 000 collaborateurs et collaboratrices. Les entreprises de l'USIC génèrent un chiffre d'affaires annuel brut de plus de 1,9 milliard de francs, ce qui représente une part de 40 % de l'ensemble des dépenses d'ingénierie dans la construction. Elles contribuent ainsi, par leur activité, à environ un tiers de toutes les dépenses de construction en Suisse.

[www.usic.ch](http://www.usic.ch)

[www.les-ingenieurs-construisent-la-suisse.ch](http://www.les-ingenieurs-construisent-la-suisse.ch)

#### Contact:

**Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général**  
Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (USIC)  
Effingerstrasse 1, Case postale 6916, 3001 Berne  
T 031 970 08 88  
[mario.marti@usic.ch](mailto:mario.marti@usic.ch)



[@USIC\\_ch](https://twitter.com/USIC_ch)



[www.facebook.com/usic.ch](http://www.facebook.com/usic.ch)  
[www.facebook.com/k.ING.usic](http://www.facebook.com/k.ING.usic)

- La priorisation des projets de développement routier et ferroviaire doit s'effectuer selon des critères scientifiques objectifs stricts.
- Les procédures légales pour la planification et la réalisation de grands projets d'infrastructure doivent être simplifiées et raccourcies. Ceci vaut aussi pour les procédures de recours.
- Dans le financement des projets d'infrastructure de transport, le principe de causalité doit être renforcé. L'augmentation des tarifs des transports publics ou l'introduction de péages routiers ne doivent plus être taboues. La participation du secteur privé à la construction d'infrastructures doit être encouragée (partenariat public-privé, PPP).
- La formation des jeunes professionnels ainsi que la recherche et l'enseignement dans les sciences de l'ingénierie doivent être renforcés et encouragés.
- Ingénieurs et planificateurs jouent un rôle essentiel dans la maîtrise de ces défis et doivent par conséquent être impliqués dès le départ dans la conception et la mise en œuvre.